

Questions orales

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—LES EXPERTS EN GESTION

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui, la Chambre s'en souviendra, a déclaré hier au sujet de Canadair, que certains fonctionnaires n'ont pas les compétences voulues pour s'occuper de toutes les transactions auxquelles participe le gouvernement. Le premier ministre peut-il nous dire qui est l'expert en gestion chargé de gérer Canadair, société aérospatiale diversifiée? S'agit-il de Gil Bennett, avocat de Toronto que l'on a recruté à temps partiel à titre de directeur général? S'agit-il du sénateur Austin, dans ce que l'on appelle la société de gestion de Canadair? Est-ce Maurice Strong? Ou encore Joel Bell? Où sont les experts en gestion dont le premier ministre a parlé hier et qui sont censés diriger Canadair à l'heure actuelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si je dis qu'il s'agit d'une gestion collective, le député répondra manifestement que ces experts ne sont pas assez compétents à ses yeux. Je veux à mon tour lui poser une question, même si ce n'est pas très réglementaire. Nous avons eu des propositions, à la Chambre, en vue de faire gérer cette entreprise par un comité parlementaire mixte. Le député pourra peut-être me citer certains experts, au sein de son parti, qui sont plus compétents que ceux qu'il vient de nommer. A en juger par ce que le parti conservateur a fait de Canadair pendant ses neuf mois au pouvoir, je ne pense pas qu'il compte beaucoup d'experts dans ses rangs.

M. Stevens: Comme nous pouvons tous le constater, madame le Président, ce n'est pas du tout ce qui a été proposé hier. Nous demandons simplement de charger un comité élu, composé de tous les partis, d'examiner les projets du gouvernement, de vérifier qui sont les experts en gestion auxquels nous pouvons faire confiance pour diriger Canadair.

LA NOMINATION DE JEAN-PIERRE GOYER

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Le premier ministre a signalé que nous ne devons pas mêler la politique aux sociétés de la Couronne, ce qui, selon lui, est une tradition séculaire, et que la gestion de ces sociétés doit être à l'abri de toute influence politique. Compte tenu de cette déclaration, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi l'actuel ministre des Finances et lui-même ont tant insisté pour nommer Jean-Pierre Goyer président de Canadair, décision contre laquelle l'ancienne direction de cette société a protesté jusqu'au bout?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne sais pas si ce que dit le député est vrai, mais son parti et lui-même se sont plaints de l'incompétence des anciens gestionnaires. Il semble penser aujourd'hui qu'ils étaient suffisamment compétents pour estimer ne pas devoir être remplacés par, comme il le prétend, Jean-Pierre Goyer. Le député doit se décider une bonne fois. M. Goyer convient peut-être mieux à cette tâche que les anciens gestionnaires et dans cette...

M. Stevens: C'est bien vrai?

M. Trudeau: C'est vrai si je suis le raisonnement du député, parce qu'il voulait se débarrasser des anciens gestionnaires. Quelle est sa position exacte? Souhaite-t-il que cette société soit

gérée par les mêmes personnes qu'avant ou par des têtes nouvelles?

* * *

L'INDUSTRIE

MAISLIN TRANSPORT LTD.—LA STRUCTURE DES GARANTIES DE PRÊTS DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il est évident à présent que, par le biais d'une autre entente louche, le gouvernement a renfloué ses amis de la Maislin et surtout les institutions bancaires; eu égard à cela, le ministre peut-il m'expliquer pourquoi les garanties de prêts consenties à la Maislin ont été établies de façon à ce que les fournisseurs, pour la plupart des petites entreprises, ne reçoivent aucun dédommagement, à ce que les employés n'encaissent que la moitié de leurs arriérés de salaires, de leur paye de vacances et de leur indemnité de licenciement, mais cependant à ce que les banques récupèrent la quasi-totalité de leur investissement?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, tout d'abord, je suis fort déçu de constater que le parti conservateur n'estime pas important de vouloir conserver les 2,000 emplois en question. Ensuite, je tiens à préciser que les suppositions du député en ce qui concerne les dispositions salariales arrêtées dans le cadre de l'entente relative au prêt sont erronées. Lorsque le député aura des renseignements exacts à me présenter, j'accepterai volontiers de lui répondre.

LA VENTE DES FRANCHISES DE LA SOCIÉTÉ À DES ENTREPRISES AMÉRICAINES

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, si l'entreprise qui ne compte qu'un millier d'employés, avait été gérée convenablement, ceux-ci auraient encore un emploi aujourd'hui. Les franchises de la Maislin ont été vendues pour une bouchée de pain à la Consolidated Freightways of California, sauf erreur, et ce avec l'assentiment de la banque. Le ministre peut-il me dire pourquoi n'a-t-on pas permis aux entreprises canadiennes de soumissionner pour l'achat de ces franchises, quand on sait qu'une seule franchise pour le transport entre Montréal et Toronto vaut aujourd'hui un million de dollars sur le marché libre? En outre, fera-t-il le nécessaire pour éviter cette vente et donner la possibilité aux soumissionnaires canadiens de faire des offres?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Là encore, madame le Président, les renseignements du député sont inexacts. Il devrait peut-être demander au syndic de faillite à qui en incombe la responsabilité. Le gouvernement du Canada n'a pas négocié cette vente. En fait, nous en avons été mis au courant il y a quelques jours à peine, et nous devons à présent examiner la transaction pour voir si elle peut-être révisée aux termes de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Le député aimerait sans doute écrire au président du conseil d'administration de la banque. Ce dernier pourra peut-être lui expliquer les circonstances qui ont entouré cette transaction.